

FICHE D'OPPORTUNITÉS

GRUPE CONSULTATIF
POUR LA MOBILISATION
DES FINANCEMENTS
DU PND 2021-2025

AGRO-INDUSTRIE FILIERE COTON

CEPICI :

Tél. : (225) 27 20 30 68 63

E-mail : opportunités-projets@cepici.ci

Ministère du Plan et du
Développement / Direction Générale
du Plan

Tél. : (225) 27 20 25 88 61

E-mail : gcpnd2022@gmail.com



DESCRIPTION DU SECTEUR

Le gouvernement ivoirien ambitionne de transformer de manière structurelle l'économie par l'industrialisation notamment la transformation des matières premières agricoles, dont le coton. La production de coton a été relancée et connaît une croissance dynamique, elle se situe à plus de 559 000 tonnes en 2020-2021 contre 490 000 tonnes la campagne précédente. Le PNIA 2 (2018-2025) Programme National d'Investissement Agricole, soutient le développement de la mécanisation de l'agriculture, notamment à travers son programme 1 « Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale ». L'objectif est de promouvoir l'adoption de technologie et d'infrastructures innovantes favorisant à la fois la productivité et la compétitivité, tout en préservant l'environnement. Le programme 1 du PNIA 2 encourage l'utilisation de techniques de production agricole durable et de systèmes de production intégrés combinant les filières agricoles et pastorales, comme par exemple l'agroforesterie, la caféiculture-apiculture ou l'anacardier-apiculture.

LE POTENTIEL DU SECTEUR

- 2^{ème} pays producteur de coton de la sous-région.
- Production de plus de 559 000 tonnes contre 490 000 tonnes la campagne précédente (2020-2021).
- 132 000 producteurs.
- 6 sociétés cotonnières (CIDT, Ivoire Coton, COIC, DOPA, SECO, SICOSA) qui opèrent dans la filière.
- La capacité industrielle totale est de 605 000 tonnes avec 14 usines dont 13 fonctionnelles.
- Marché urbain régional en extension.
- La mécanisation de l'agriculture via l'utilisation de nouvelles technologies et d'équipements modernes à haut rendement va permettre d'être plus compétitif dans la chaîne de valeur, de baisser les coûts de production et ainsi d'augmenter la productivité du secteur.

LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS

- Développement industriel en cours de la 2^{ème} et 3^{ème} transformations du coton afin de relancer l'industrie du textile en Côte d'Ivoire.
- Les différents acteurs de la filière sont en moyenne, proches de 50% de leur capacité industrielle de production au sein des zones exclusives, ce qui illustre le potentiel de production pour les prochaines années.
- Création de plantations industrielles.
- Mécanisation de l'agriculture via l'utilisation de nouvelles technologies et d'équipements modernes à haut rendement.
- Vente ou location de machines et matériels pour la construction de systèmes d'irrigation, de captages et de stockages des eaux de pluie.

QUELQUES PROJETS :

PPP :

- Projet de pôle Agro-industriel dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire (Agro-pôle Nord-Ouest)
- Projet de pôle Agro-industriel dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire (Agro-pôle Nord-Est)

PRIVÉS :

Création de deux (02) unités de filature et tissage de coton (Béoumi et Korhogo).

- 
- Vente ou location de machines, matériels et équipements de mécanisation agricole et de traitement post-récolte.
 - Installation de centres de mécanisation ou renforcement de centres existants : unités d'assemblage de pièces détachées ou de fabrication de machines.
 - Installations d'entreprises de maintenance et de réparation du matériel agricole

Infrastructures de soutien au secteur :

- Taux de couverture nationale à l'électricité 88,7%, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2024 et porté à 3428 MW la puissance installée.
- Autoroute du Nord disponible, dont le tronçon Yamoussoukro - Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.
- Construction de l'autoroute Abidjan-San Pedro prévue.
- Existence du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.
- Existence de deux (02) Ports Autonomes en Cours de Modernisation.
- Aménagement de la zone industrielle Bouaké (150 ha en développement).
- Aménagement de la zone industrielle Korhogo (28 ha en développement).
- Existence du marché de gros de Bouaké.
- Construction du marché de gros de Korhogo.
- Construction de sept (07) centres de groupage et de collecte autour des marchés de gros de Korhogo et Bouaké.

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INCITATIF

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques

- Loi n° 2013-656 du 13 septembre 2013 relative à la commercialisation du coton et de l'anacarde et à la régulation des activités des filières coton et anacarde
- Décret n°2013-681 du 02 octobre 2013 portant dénomination de l'organe chargé de la régulation, du suivi et du développement des filières coton et anacarde
- Décret n°84-934 du 27 juillet 1984 modifié par le décret 92-14-8 janvier 1992 portant création de l'OCPV Office de l'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers.

2. Filière éligible au Code des Investissements

La Côte d'Ivoire s'est dotée, depuis Août 2018, d'un nouveau code des investissements. Le code des investissements établi par l'ordonnance N°2018-646 du 1er Août 2018 est un ensemble de mesures incitatives mises en place dans le souci d'adapter le régime des investissements privés aux nouvelles données de l'économie, notamment aux perspectives de croissance. La filière coton est éligible au code des investissements d'après l'ordonnance susmentionnée.

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé.

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôt.
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

LES RÉGIONS CONCERNÉES

L'ensemble du Territoire avec un focus sur les pôles de développement.

LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR / QUELQUES LIENS UTILES

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Le conseil du coton et de l'anacarde : www.conseilcotonanacarde.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commercegouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.gouv.ci/fr
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Organisation interprofessionnelle agricole de la filière coton : intercoton.org
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci